



GORGES
DE L'ARDÈCHE
SYNDICAT DE GESTION

L'essentiel du DOCUMENT UNIQUE DE GESTION des sites Natura 2000 et Espace naturel sensible des Gorges de l'Ardèche

Validé en 2014

La biodiversité,
une richesse à préserver





Cette plaquette d'information présente les démarches Natura 2000 et Espace naturel sensible (ENS) sur le territoire des Gorges de l'Ardèche. Elle reprend les principaux éléments du Document unique de gestion (Docug), validé en 2014, qui est le document de référence pour la mise en œuvre des actions en faveur de la biodiversité.

Le site des Gorges de l'Ardèche



> PAROLE À :

Christine Malfoy, Présidente du copil et du SGGA et conseillère départementale



Le SGGA conduit le programme Natura 2000 depuis bientôt 20 ans (1996) aux côtés de l'Etat et met en œuvre en lien étroit avec le Département, la politique des Espaces naturels sensibles sur le secteur des Gorges de l'Ardèche. La validation en 2014 du Document unique de gestion témoigne du souhait d'aller plus loin dans la cohérence des actions menées pour le territoire et avec les partenaires.

Les missions d'animation et de gestion portées par le SGGA illustrent ce lien entre les Départements de l'Ardèche et du Gard et les Régions Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon, utile pour garder une vision d'ensemble du secteur des Gorges de l'Ardèche et maintenir des actions concrètes partagées. Les nombreuses mesures proposées dans le Docug sont issues des rencontres entre les acteurs locaux et l'équipe du SGGA, elles visent un meilleur équilibre entre la préservation de la biodiversité et les activités économiques.

Entre l'Ardèche et le Gard, le site serpente le long des 33 km de gorges entre Vallon-Pont-d'Arc et le Rhône et s'étire jusqu'à la Dent de Rez, point culminant de la basse Ardèche.

Ce territoire de 6 867 ha est reconnu pour sa biodiversité au niveau départemental au titre des Espaces naturels sensibles et européen au titre de Natura 2000.

Les programmes Natura 2000 et Espaces naturels sensibles visent à préserver la biodiversité, faire découvrir le patrimoine et soutenir des activités respectueuses de l'environnement. Ces deux politiques, très complémentaires, sont coordonnées par le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche, le pilotage conjoint améliore la cohérence des actions sur le terrain. C'est au travers du Document unique de gestion que les orientations communes ont été définies.

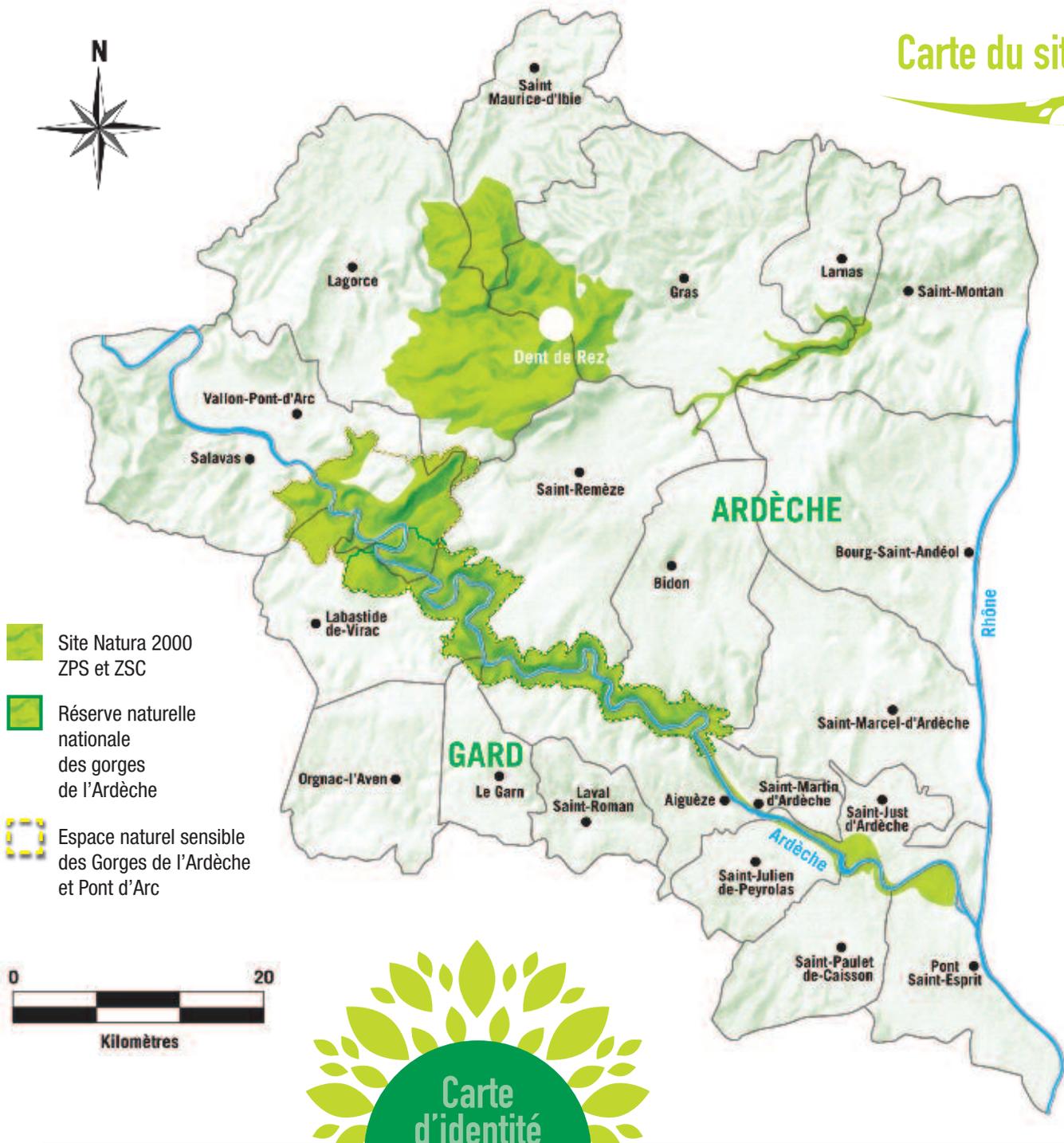


Laurent Ughetto, Président du comité de site Espace naturel sensible des gorges de l'Ardèche et Vice-Président du Département de l'Ardèche

Le Département poursuit et renforce son implication en faveur du patrimoine naturel aux côtés du SGGA. Les Gorges de l'Ardèche, le Pont d'Arc, la Dent de Rez sont des sites naturels, remarquables par la beauté de leurs paysages et par la richesse de leur biodiversité. Ils constituent le "produit d'appel" de l'économie touristique sur ce territoire.

Pour préserver cette biodiversité exceptionnelle et conserver ce caractère "Nature sauvage" qui fait l'attrait du territoire ardéchois, il est indispensable de travailler avec les élus et les propriétaires afin de réguler, sur certains sites, une trop forte fréquentation et de conserver par ailleurs des zones de quiétude pour la faune et la flore.

Trouver un meilleur équilibre entre accueil du public et préservation est le sens du travail entrepris conjointement par le SGGA et le Département, avec la mise en synergie des politiques ENS et Natura 2000.



Carte d'identité

Directives européennes : Habitats et Oiseaux

Zone spéciale de conservation (ZSC) de la basse Ardèche Urganienne FR820 1654
 Zone de protection spéciale (ZPS) de la basse Ardèche FR 821 0114

Surface : 6 865 ha
 6 865 ha Zone spéciale de conservation (espèces et milieux naturels), 89 % Ardèche, 11 % Gard.

6 059 ha Zone de protection spéciale (oiseaux), 93 % Ardèche, 7 % Gard.

2 686 ha Espace naturel sensible des Gorges de l'Ardèche et Pont d'Arc.

Particularités :

Des gorges creusées dans le calcaire, des rivières méditerranéennes permanentes et intermittentes, des plateaux secs de garrigue et pelouses, une dominance de la forêt de chênes verts, des espèces emblématiques : loutre, castor, Aigle de Bonelli, Murin de capaccini, Gomphe de Graslin... et beaucoup à découvrir.

Caractère géologique et climatique :
 Calcaire Urganien sous un climat méditerranéen

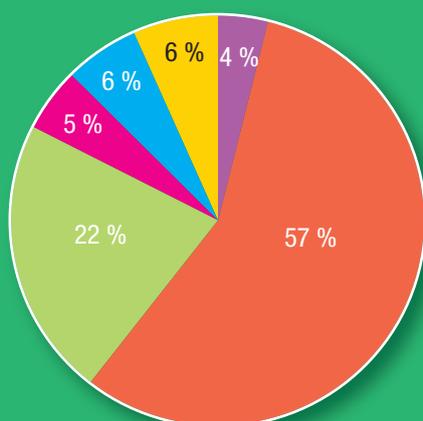
Présidents du comité de pilotage :
 Christine Malfoy et Laurent Ughetto

Structure animatrice :
 Syndicat de gestion des Gorges de l'Ardèche depuis 1996

L'Homme et la nature

La synthèse des données sur les espèces et milieux naturels présentée dans le Document unique de gestion témoigne de la richesse et de la fragilité du site.

Répartition
des grands types de milieux



- Cultures, zones anthropisées
- Forêts
- Landes, fourrés, fruticées, garrigues
- Pelouses et steppes
- Milieux rocheux
- Zones humides

Les habitats naturels d'intérêt communautaire représentent 60 % du site.

- 0.2 % sont des habitats prioritaires
- 17 habitats naturels d'intérêt communautaire dont 4 prioritaires
- 54 espèces d'intérêt communautaire
- 32 espèces de la Directive Habitats dont 26 espèces régulières sur le site et 6 potentielles ou occasionnelles
- 7 espèces de poissons
- 9 espèces de chauves-souris (mammifères)
- 2 mammifères (Loutre et Castor)
- 1 mollusque (Mulette Epaisse)
- 22 espèces d'oiseaux dont 13 nicheuses régulières

Une responsabilité particulière sur les rivières, les zones humides et les forêts

Toutes les espèces et milieux naturels d'intérêt communautaire sont à protéger, une responsabilité plus forte est mentionnée dans le Docug concernant les milieux et les espèces suivants :



Castor



Apron



Vautour



Rhinolophe



Alyte



Pipit

Les rivières et cours d'eau intermittents : Ardèche, Rieussec, Tiourre, Ibie, zones de tuf,

- Le Gomphe de Graslin
- La Loutre d'Europe
- La Mulette Epaisse
- Le Barbeau Méridional
- L'Alose Feinte du Rhône
- L'Apron du Rhône
- Favoriser le retour de la Lamproie Marine

Les falaises, éboulis et cavités,

- Le Murin de Capaccini
- Le Rhinolophe Euryale
- L'Aigle de Bonelli
- Le Vautour Percnoptère

Les pelouses du sommet de la Dent de Rez et landes à genêts épineux,

- Favoriser le retour du Busard Cendré
- Le Circaète Jean Le Blanc

Les forêts à caractère naturel.

Des activités économiques et de loisirs diversifiées

Les activités les plus importantes sur le site sont liées aux loisirs et au tourisme. En période estivale, la population est multipliée par 2 à 2,5 dans le sud de l'Ardèche principalement pour la baignade, le canoë et les sports de nature en général.

Les forêts sont jeunes, 50 ans environ. Exploitées intensivement jusqu'au milieu du 20^e siècle, elles sont actuellement peu gérées excepté ponctuellement par coupes rases pour le bois de chauffage.

Sur les communes du site le nombre d'agriculteurs a été divisé par 2 en 25 ans et la Surface Utile Agricole a diminué de 40 %. 70 % du site est en propriété privée.

Une population vieillissante (25 % de plus de 60 ans) mais qui augmente via l'arrivée de nouveaux habitants. Selon l'Insee, la population en Ardèche augmenterait de 29 000 personnes d'ici 2030.



La ressource en eau est précieuse et fragile sur cette zone calcaire. Sécuriser l'adduction en eau potable, sans hypothéquer la ressource, est un enjeu majeur pour les années à venir. Le Syndicat Ardèche Claire travaille avec le SGGA sur les thématiques liées à l'eau ; le risque inondation et le besoin de retrouver des zones d'expansion des crues, est à prendre en compte sur l'aval de l'Ardèche.



> PAROLE À :



G. Cochet, Président du Conseil Scientifique de la réserve naturelle

Depuis le début de la préservation des Gorges de l'Ardèche il y a plus de 30 ans, nous constatons l'arrêt de l'érosion de la biodiversité et on observe même le retour d'espèces telles que le Vautour Percnoptère, le Faucon pèlerin, la Loure, l'Alose et l'Apron. Il faut, à l'avenir, poursuivre l'engagement en faveur de la biodiversité mais bien au-delà, s'engager pour reconnecter les milieux et permettre le retour d'espèces comme la Lamproie marine et le Mulet qui remontaient du Rhône jusqu'à l'Ardèche et qui ont quasiment disparu.

Le défi est de retrouver toutes les fonctionnalités naturelles notamment laisser vieillir le taillis de chênes verts pour que les arbres des Gorges retrouvent toute leur majesté.

Le territoire est propice à la valorisation économique de l'observation de la faune sauvage : le retour des ongulés sauvages (chamois, cerfs, chevreuils) serait un atout touristique majeur pour les années à venir.





A quoi sert le Document unique de gestion ?

Le Document unique de gestion (Docug) a été validé par les membres du comité de pilotage en 2014. Il donne les objectifs à atteindre et propose les actions à mener. Il combine le document d'objectifs Natura 2000 et le document de programmation de l'ENS.

Un guide pour la structure animatrice du site et ses partenaires

Le Docug est le document de référence, il fixe les objectifs à atteindre et les actions à réaliser dans les 10 ans à venir. Il met en cohérence les actions Natura 2000 et ENS financées respectivement par l'État et le Département de l'Ardèche.

Le contenu du Docug :

Tome 1 : Diagnostic écologique et socio-économique,

Tome 2 : Objectifs de conservation, programme d'actions et Charte Natura 2000,

Tome 3 : Atlas cartographique et Atlas des Oiseaux,

Annexes 1 : Fiches descriptives des espèces et habitats

Il est téléchargeable sur le site internet :
<http://www.gorgesdelardeche.fr/>



Laisser vieillir la forêt
est un enjeu prioritaire
pour les Gorges de l'Ardèche

Un appui pour les évaluations d'incidence

Pour les porteurs de projets, par exemple les organisateurs de manifestations sportives, le Docug sert de socle à la rédaction du dossier d'évaluation d'incidence. L'atlas cartographique rassemble un nombre important de données sur la faune, la flore et les habitats naturels à prendre en compte. Il permet d'y trouver les informations dont il a besoin pour réaliser son dossier.

Un document de référence pour les services de l'État et du Département de l'Ardèche

Le Docug est le document utilisé par les services de l'État et du Département de l'Ardèche pour orienter le choix des actions à financer pour contribuer à la préservation de la biodiversité. Dans le cadre de demandes administratives liées à la réalisation d'aménagements ou de projets, il permet de prendre en compte les objectifs de conservation des espèces et des milieux naturels.



Les organisateurs de manifestations sportives doivent remplir un formulaire type, d'évaluation des incidences, à joindre au dossier de déclaration envoyé à la préfecture

Un document partagé

Le Docug a été élaboré avec les partenaires du territoire regroupés au sein d'un comité de pilotage composé des représentants des communes, de propriétaires, des usagers, des agriculteurs, des sylviculteurs, des pêcheurs, des chasseurs, des associations de protection de la nature...

Entre 2010 et 2014 se sont déroulées :

- 9 réunions des groupes de travail,
- 9 réunions de copil,
- 6 réunions du conseil scientifique,
- Plus de 35 entretiens avec les structures et acteurs locaux,
- Une participation de l'équipe du SGGA à chaque étape,
- De nombreux retours des financeurs (DDT 07 et Département 07),
- De nombreux échanges informels...



Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an sur une des 19 communes du site





Agir pour préserver la biodiversité

Les objectifs fixés pour le site

- Organiser la fréquentation touristique, locale et les activités de loisirs,
- Favoriser des espaces de libre évolution et le vieillissement de la forêt,
- Préserver et restaurer les milieux ouverts et les espèces associées,
- Limiter l'urbanisation et l'artificialisation des milieux,
- Préserver les milieux souterrains et rocheux (falaises, éboulis),
- Maintenir et/ou rétablir les conditions favorables à la fréquentation du site par les grands rapaces,
- Améliorer la dynamique de la rivière et conserver les milieux et espèces associés aux cours d'eau,
- Sensibiliser les publics à l'environnement et aux enjeux écologiques,
- Permettre l'appropriation du site et de son patrimoine,
- Améliorer la connaissance écologique et l'état de conservation des habitats et des espèces,
- Améliorer la connaissance sur les aspects socio-économiques,
- Animer, coordonner et évaluer la mise en œuvre du Docug en concertation avec les acteurs du territoire,
- Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes et politiques publiques existants,
- Renforcer la surveillance et l'information,
- Accueillir le public sur les propriétés du Département (Bivouacs Gaud/Gournier) (ENS),
- Améliorer les connaissances sur les espèces hors Directive Habitats / Oiseaux (ENS),
- Maintenir les paysages (ENS).

88 actions proposées dans le Docug

Des actions à poursuivre, notamment :

- Animer l'association foncière pastorale,
- Réaliser le projet pédagogique à destination des scolaires,
- Maintenir des placettes d'équarrissage naturel en faveur du Vautour Percnoptère,
- Poursuivre et valoriser le suivi des populations de loutre,
- Renforcer les actions en faveur des espèces proies de l'Aigle de Bonelli

Des actions nouvelles à lancer et à renforcer, notamment :

- Améliorer les connaissances sur les cavités (géologie, hydrologie, karstologie...),
- Etudier les risques de collision entre les rapaces et les câbles et mettre en œuvre les mesures de réduction des menaces,
- Réaliser un film sur le patrimoine naturel du site,
- Développer l'équipe d'écogardes,
- Mettre en place une programme inter-sites Natura 2000 / ENS (Life),
- Sensibiliser les propriétaires à l'intérêt de la libre évolution des forêts...



Deux exemples d'actions réalisées dans le cadre de Natura 2000 et des ENS



Sensibiliser
les visiteurs



Les Ecogardes : des emplois pour informer les touristes

L'équipe d'écogardes du SGGA va à la rencontre des promeneurs, baigneurs, visiteurs du site ENS et Natura 2000. Chaque été, ils sillonnent la plage du Pont cassé, celle de Saint-Martin-d'Ardèche et du Trou de la lune à Lagorce pour faire découvrir la faune et la flore aux curieux et rappeler la réglementation à ceux qui menacent le patrimoine (feu, voiture sur la plage, camping sauvage, destruction de végétaux...). Des journées spécifiques sont également organisées tout l'été sur les belvédères de la route touristique des Gorges de l'Ardèche et au Pont d'Arc.

Des actions en faveur du pastoralisme, un exemple pour le sud de l'Ardèche

Maintenir les pelouses sur les plateaux de la Dent de Rez est un enjeu de conservation de la biodiversité qui reste prioritaire dans les 10 ans à venir. Le partenariat va se poursuivre avec les propriétaires, les chasseurs, les éleveurs et l'ONF, pour consolider les pratiques pastorales et l'entretien des milieux naturels.

En 2015, la lavande fine du plateau de Rez sera observée à la loupe, le SGGA lance un travail pour comprendre pourquoi elle régresse depuis plusieurs années sur cette zone.

Journées d'échanges à destination des élus, éleveurs et techniciens sur massif de la Dent de Rez organisée par le SGGA, le Pays d'Ardèche Méridionale, le Conservatoire des Espaces Naturels et la Chambre d'Agriculture sur la thématique soutien au pastoralisme et préservation de la nature.
(3 juillet 2014)



Une complémentarité avec la Réserve naturelle nationale des Gorges de l'Ardèche

La Réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche est incluse dans le site Natura 2000 et ENS.

Les actions sont réalisées conjointement et de façon cohérente. Par exemple, le travail entre l'équipe de la Réserve naturelle et le Comité départemental de spéléologie (CDS) concernant la pratique

de la spéléologie contribue à diffuser les bonnes pratiques sur tout le site Natura 2000. En effet, la convention qui sera signée prochainement entre le SGGA et le CDS concerne la Réserve naturelle et au-delà tout le périmètre Natura 2000.



Chacun de nous peut participer

Les volontaires qui souhaitent préserver la valeur écologique de leurs terrains et faire reconnaître leurs bonnes pratiques peuvent s'inscrire dans la démarche Natura 2000.

La **charte Natura 2000** est le premier niveau d'engagement pour valoriser les bonnes pratiques en faveur de la biodiversité. Elle est volontaire et permet d'être exonéré de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties. La charte est téléchargeable sur le site internet du SGGA rubrique Natura 2000.



Contrat N2000
Citerne auto portante
et impluvium
Mézens 2008



Faucon pèlerin

Aigle de Bonelli

Les contrats Natura 2000 et les Mesures agro environnementales et climatiques (Maec) permettent de réaliser des travaux en faveur de la biodiversité. La signature d'un contrat ouvre le droit à des financements pour les propriétaires et les agriculteurs qui s'engagent dans des actions telles que le maintien d'îlots de vieux arbres, la réalisation d'une protection autour des zones humides, le maintien du pâturage...

Vous avez un projet ? Pensez à l'évaluation d'incidence
L'évaluation d'incidence permet de définir si un projet ou un aménagement prévu sur le site a un effet significatif ou non sur l'environnement. Pour les petits projets, un formulaire type est disponible. Pour les projets d'envergure, une étude plus approfondie est demandée.

Exemple de projets nécessitant une évaluation d'incidence :
les manifestations sportives et culturelles, la création de pistes, la réalisation de travaux sur les berges de rivière...

L'animateur du site peut vous aider dans vos démarches

Le Document unique de gestion du site, Outil pour préserver notre patrimoine naturel

Pour en savoir plus :
Bilan de la mise en œuvre du premier docob
réalisé en 2010,

Le Docug validé en 2014

sont téléchargeables sur le site internet
du SGGA :
<http://www.gorgesdelardeche.fr/>

Le Docug
est consultable en format papier
dans les mairies, les communautés
de communes et auprès du SGGA.





GORGES
DE L'ARDECHE
SYNDICAT DE GESTION

Rendez-vous sur le site
du Syndicat de Gestion
des Gorges de l'Ardèche :
<http://www.gorgesdelardeche.fr/>

Pour tout renseignement complémentaire
(cartes, montant des aides, zones sensibles...)
contacter : l'animatrice du site
Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche
Le village 07700 Saint Remèze - 04 75 98 77 31
info@gorgesdelardeche.fr

Crédits photographiques : SGGA, N. Bazin, S. Compoint, D. Doublet, N. Dupieux, M. Dupont, M. Georget,
L. Julian, C. Meunier, M. Nougaret, S. Payens, Y. Peyrard, O. Peyronel, B. Raoux.
Conception et réalisation : 2015 - graphisme Apidée, SGGA C. Meunier
Impression : ABP images services sur papier recyclé



ardèche
LE DEPARTEMENT

Réserve Naturelle
GORGES DE L'ARDECHE

